



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2016

Date de convocation du conseil municipal : le 6 octobre 2016

Présents : Yves GENEVOIS, Marc ARNAUD, André BONSIGNORE, Marianne MICHEL, Jean-Luc BASSET, Antoine GIEU, Mikael THOMAS et Nadine VERNEY

Absents ou excusés : Marie-Claude CHANTELAUZE et Pierre Emmanuel JACQUEMET

Pouvoirs : Marie-Claude CHANTELAUZE à Marc ARNAUD et Pierre Emmanuel JACQUEMET à Yves GENEVOIS

Secrétaire de séance : Mikaël THOMAS

**Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :**  
[www.mairie-de-vaujany.fr](http://www.mairie-de-vaujany.fr)

1. Le Conseil approuve le procès-verbal du 23 septembre 2016.
2. Le Conseil décide d'attribuer le marché relatif au Transport public de personnes entre Vaujany et Bourg d'Oisans pour la saison d'hiver 2016/2017 et la saison d'été 2017, renouvelable une fois, à la SAS Jean PERRAUD et Fils - 441 avenue du Peuras - CS 40060 - 38210 TULLINS.
3. Le Conseil approuve l'Avant-Projet-Définitif pour la réalisation des travaux de réaménagement de la gare du téléphérique pour un montant de 400 000 € HT et l'allotissement des travaux, autorise Monsieur le Maire à déposer le permis de construire et décide de lancer les consultations afférentes.
4. Le Conseil approuve la convention commerciale avec la SPL OZ VAUJANY et la tarification des secours et évacuations sur pistes pour l'année 2016/2017.
5. Le Conseil approuve la convention de mise à disposition du Jardin d'Enfants communal de Montfrais à l'École du Ski Français de Vaujany pour la saison d'hiver 2016 /2017.
6. Le Conseil approuve la convention de mise à disposition d'un local situé Gare du téléphérique au Bureau des Guides de l'Alpe d'Huez pour la saison d'hiver 2016/2017.
7. Le Conseil désigne Madame Nadine VERNEY pour représenter la Commune de Vaujany au sein du comité de pilotage pour le projet de réalisation d'un téléphérique entre ALLEMONT et OZ en OISANS .
8. Le Conseil approuve les propositions du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme municipal réuni le 24 septembre 2016.
9. Le Conseil alloue une gratification de fin d'année aux agents de l'Office de Tourisme municipal.
10. Le Conseil décide de retirer la délibération n°08-290716-05 relative aux dispositions de la Taxe de séjour 2017.
11. Le Conseil approuve l'intégration au sein de la régie « Animations diverses » d'un tarif de 15 € relatif aux entrées des différents spectacles et animations.
12. Le Conseil demande la levée d'opposition faite par un tiers et décide de confirmer la demande de réintégration des parcelles communales cadastrées Section B n°96 et 98, Section C n°1 à 20, 22, 24, 25, Section H n°247, 263, 270, 272 et 275 au sein du territoire de l'ACCA de Vaujany .



Le Maire,

Yves GENEVOIS

ur